

**Objet :** Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour le renouvellement réseaux AEP/EU rue de l'église à Théza

**Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,**

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

**Vu** les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

**Considérant** la nécessité de passer un marché de prestations intellectuelles, pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour le renouvellement des réseaux AEP/EU rue de l'église à Théza,

**Considérant** le montant estimatif de 3 000 € des prestations,

**Considérant** que l'offre de l'entreprise TECHNIBAT a été jugée pertinente et économiquement avantageuse,

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De conclure avec TECHNIBAT un marché de prestations intellectuelles pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour le renouvellement des réseaux AEP/EU rue de l'église à Théza, pour un montant de 2 188,50 € H.T. soit 2 626,20 € T.T.C.

### **ARTICLE 2 :**

Le montant de la dépense induite, soit 2 188,50 € HT est inscrit au budget EAU de la Communauté.

### **ARTICLE 3 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

**25 SEP. 2024**

**Le Président**

**Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20240925-2024-09-45D-AU  
Date de télétransmission : 26/09/2024  
Date de réception préfecture : 26/09/2024

